



**COMPTE RENDU DE  
LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AVRIL 2014**

**Mairie de RIVOLET**

69640

**Présents:** Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Nadine BIARD, Baptiste CHASSET, Laure D'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE et Annick THOMASSET.  
Céline THOMAS

**Secrétaire de séance:** Christian BENOIT

*Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.*

*Les comptes rendus des Conseils municipaux des 20 mars 2014 et 28 mars 2014 n'apportant pas de remarque particulière sont approuvés à l'unanimité des présents.*

*Monsieur le Maire demande à ce que le point n°13 de l'ordre du jour (Décision modificative - Syder) soit annulé et remplacé par une décision modificative concernant une affectation de crédits pour le paiement d'une facture de Eiffage. Cette modification est acceptée à l'unanimité.*

**1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2014**

*Monsieur le Maire précise que, notre commune étant dorénavant membre d'une EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), c'est l'Agglomération de Villefranche qui perçoit désormais en lieu et place de notre commune la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en vote le taux. Il revient au Conseil municipal de voter les taux des trois autres taxes: Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).*

*Monsieur le Maire présente l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2014 pré-rempli par les services fiscaux de la direction générale des finances publiques. A taux constant, le produit fiscal des 3 taxes est de 92 888 €.*

*Compte-tenu de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et du projet de restaurant scolaire, la commission « Finances » propose une augmentation de 3 % des taux afin d'obtenir un produit fiscal attendu de 95 674 €; soit une hausse de recette de 2 786 € répartis sur les foyers fiscaux.*

*Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité la hausse de 3 % des taux ainsi :*

- *le taux de la TH passe de 10,75 % à 11,07 %*
- *le taux de la TFB passe de 13,85 % à 14,27 %*
- *le taux de la TFNB passe de 19,42 % à 20,00 %*

## **2 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

*Les indemnités de fonction des élus municipaux sont calculées par référence à l'indice 1015 applicable aux agents de la fonction publique. Cet indice est actuellement fixé à 3 801,47 € brut mensuel. Pour Rivolet, dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, le Maire reçoit une indemnité dont le maximum est de 31 % de l'indice 1015. Pour les adjoints ce maximum est de 8,25 %.*

*Pour les communes de moins de 1 000 habitants et selon l'article L. 2123-20-1, 1, 2<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire et les adjoints reçoivent le maximum de l'indemnité sauf désaccord des membres du Conseil.*

*Après délibération et vote à l'unanimité, Monsieur le Maire percevra une indemnité équivalente à 31 %, soit 1 178,46 € brut mensuel, et les adjoints percevront une indemnité équivalente à 8,25 %, soit 313,62 € brut mensuel.*

## **3 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

*D'après l'article L. 2122-22 du CGCT, ces délégations autorisent Monsieur le Maire à signer divers documents sans réunir systématiquement le Conseil municipal pour délibérer. Il est tenu d'en informer les conseillers lors des réunions du conseil et ces délégations peuvent être révoquées par les membres du Conseil.*

*Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée un document présentant ces délégations. Elles concernent de nombreux domaines (emprunts, financements divers jusqu'à un certain montant, dons, legs, marchés publics, droit de préemption...). A noter qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les règles de suppléance prévues à l'article L.2122-17 du CGCT s'appliquent.*

*Après délibération, le Conseil municipal donne, à l'unanimité, les délégations à Monsieur le Maire, Pierre-Yves BURLLOT.*

## **4 – AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES PAR VOIE DE COMMANDEMENT**

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable du Maire. Cependant, pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes communales, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation du Maire (article 1617-5 du CGCT).*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'accorder au Trésorier Principal de Villefranche-sur-Saône une autorisation permanente de poursuite par voie de commandement*
- *De fixer cette autorisation à la durée du mandat de l'actuel Conseil municipal*

## **5 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

*Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, désigne :*

### **5.1 – Urbanisme - Boisement**

*Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, **Christian BENOIT (responsable)**, Sylviane AULAS, Laure D'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Charles-Alexandre ORTONNE.*

### **5.2 – Finances - Budget**

*Béatrice BOUGAIN (responsable), Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE.*

### **5.3 – École – Enfance**

*Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, **Nadine BIARD (responsable)**, Baptiste CHASSET, Laure D'HARCOURT, Raymonde MUTABAZI, Annick THOMASSET.*

### **5.4 – Voirie – Réseaux – Assainissement**

*Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER (responsable), Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Charles-Alexandre ORTONNE.*

### **5.5 – Bâtiments communaux**

*Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER (responsable), Christian BENOIT, Sylviane AULAS, Baptiste CHASSET, Laure D'HARCOURT, Emmanuel FELLOTT, Raymonde MUTABAZI.*

### **5.6 – Auberge**

*Pierre-Yves BURLLOT (responsable), Béatrice BOUGAIN, Emmanuel FELLOTT, Raymonde MUTABAZI, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Annick THOMASSET.*

### **5.7 – Suivi de la Carrière**

*Pierre-Yves BURLLOT (responsable), Béatrice BOUGAIN, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND.*

### **5.8 – Gestion du personnel communal**

*Pierre-Yves BURLLOT (responsable), Gilles AUTHIER, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Annick THOMASSET.*

## **6 – CREATION DES COMITES CONSULTATIFS**

*Le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales. Ces membres non élus seront nommés ultérieurement par arrêté du Maire, après avoir fait acte de candidature. Pour les élus, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne :*

### **5.1 – Culture et communication – Associations - Fêtes et Cérémonies**

*Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Emmanuel FELLOTT, Raymonde MUTABAZI (responsable).*

### **5.2 – Environnement - Cadre de vie – Développement durable**

*Pierre-Yves BURLLOT, Christian BENOIT, **Nadine BIARD (responsable fleurissement)**, Baptiste CHASSET, Annick THOMASSET (responsable développement durable).*

### **5.3 – Calamités Agricoles**

*Pierre-Yves BURLLOT, Emmanuel FELLOTT (responsable), Michel MARGAND.*

## **7 – ELECTION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

*Le Conseil municipal désigne :*

### **7.1 – Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ouest de Villefranche**

*Deux délégués titulaires sont élus : Béatrice BOUGAIN et Christian BENOIT*

### **7.2 – Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre-Beaujolais**

*Deux délégués titulaires sont élus : Emmanuel FELLOTT et Charles-Alexandre ORTONNE*

### **7.3 – SYDER (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône)**

*Ont été élus à l'unanimité :*

- *Titulaire : Gilles AUTHIER*
- *Suppléant : Pierre-Yves BURLLOT*

### **7.4 – Syndicat des Collèges**

*Ont été élus à l'unanimité :*

- *Titulaires : Nadine BIARD et Annick THOMASSET*
- *Suppléante : Corinne AUCAGNE*

### **7.5 – SRDC (Câble)**

*Ont été élus à l'unanimité :*

- *Titulaire : Pierre-Yves BURLLOT*
- *Suppléante : Laure d'Harcourt*

## **8 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (C.A.O.)**

*Cette commission comprend le Maire, 3 titulaires et 3 suppléants à élire. Son rôle est d'étudier les offres de marché et de choisir, dans le cadre de projets de travaux, l'offre des entreprises qui se révèle être économiquement la plus avantageuse.*

*La C.A.O. a plusieurs missions, notamment de:*

- *valider les candidatures et ouvrir les plis contenant les offres en procédure d'appel d'offres ouvert et restreint*
- *attribuer les marchés en appel d'offres ouvert et restreint et ceux passés selon la procédure négociée*
- *attribuer les marchés passés selon la procédure de conception réalisation*
- *donne son avis obligatoire pour tout avenant augmentant de 5% le montant initial du marché*

*Ont été élus à l'unanimité :*

*Titulaires : Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Michel MARGAND*

*Suppléantes : Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Stéphanie DUBOST-SANDRIN*

*Monsieur le Maire étant membre de droit sera le Président de cette commission.*

## **9 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

*Monsieur le Maire, Pierre-Yves BURLLOT, est élu à l'unanimité.*

## **10 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION « NOTRE VILLAGE, TERRE D'AVENIR »**

*Ont été élus à l'unanimité :*

- *Titulaire : Annick THOMASSET*
- *Suppléant : Christian BENOIT*

## **11 – CONTRAT ANNUEL 2014 – DEMANDE D'ARRÊTÉ DE SUBVENTION**

Dans le cadre du Contrat annuel 2014 avec le Conseil général du Rhône, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer pour une demande d'arrêté attributif de subvention concernant l'opération programmée en 2014: extension de la salle des fêtes et création d'un restaurant scolaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander un arrêté de subvention auprès du Département du Rhône pour l'année 2014.

## **12 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE – REMBOURSEMENT DE T.V.A.**

La commune doit procéder au remboursement de la TVA d'un montant de 561€. En effet, cette somme a été perçue, par erreur, 2 fois.

Afin de procéder à ce remboursement, il convient de prélever 561€ du compte 6064 pour les transférer sur le compte 673.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette Décision Modificative.

## **13 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE – PAIEMENT DE T.V.A.**

L'augmentation des taux de TVA (19,6 à 20%) a entraîné une hausse de 163 € de la TVA sur les travaux de réalisation du plateau ralentisseur devant l'école (opération 40 « Signalétique du Village »). Monsieur le Maire propose que cette somme soit débitée des restes à réaliser de l'opération 46 « Rénovation Maison Gimaret » (compte n° 2313) pour être créditée sur le compte n° 2152.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette Décision Modificative.

## **14– INFORMATIONS DIVERSES**

### **14.1 – Cérémonie du 8 mai**

Monsieur le Maire présente le déroulé de la cérémonie du 8 mai qui aura lieu à Rivolet. Il demande la participation des élus.

### **14.2 – Élections européennes**

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 25 mai prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00. Il sollicite les élus pour tenir le bureau de vote durant des tranches horaires de 2 heures. Soit 15 personnes. Une feuille d'inscription sera distribuée.

### **14.3 – Date des prochains Conseils municipaux**

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

- jeudi 15 mai à 20 h 30
- jeudi 12 juin à 20 h 30
- jeudi 17 juillet à 18 h 30 + repas à 20 h 00 avec les conjoints à l'Auberge de Rivolet
- jeudi 21 août à 20 h 30 (sera maintenu ou non en fonction de l'ordre du jour)
- jeudi 25 septembre à 20 h 30
- jeudi 16 octobre à 20 h 30
- jeudi 13 novembre à 20 h 00
- jeudi 11 décembre à 20 h 00

### **14.4 – Concert de Camille**

Dans le cadre de la saison théâtrale 2014-2015 de Villefranche, la chanteuse Camille se produira le 1<sup>er</sup> octobre 2014 dans l'église de Rivolet. Un certain nombre de places sera réservé aux Rivoliens.

### **14.5 – Agglomération de Villefranche**

Monsieur le Maire nous informe qu'il a été élu Conseiller délégué à l'érosion au sein de la CAVBS. Il a pu constater la forte prédominance de la ville de Villefranche au cours des élections du Président et de ses Vice-Présidents.

Deux crèches devraient être en projet de construction à Villefranche.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25.**